

## CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT DU 27 JUIN 2022



### Procès-Verbal de la séance

Présents :

Mesdames Angélique CROIX, Yvette CYPARYSZAK, Alda DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Jacqueline LOIRE, Stéphanie MOUCHART, Monique NICOL, Nassira TAOURIRT.

Messieurs Jean-Marie ALLAIN, Philippe ARCICASA, Vincent BLOMME, Ludovic CESSSELLI, Ludovic DAMIENS, Pascal DELPLANCHE, Erick GUEFFIER, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Frédéric MARECHAL, Hervé NICOL.

Excusée ayant donné procuration :

Madame Mélanie BERTINCHAMPS ayant donné procuration à Monsieur Christian LAVIELLE

Madame Patricia VERPLAETSE ayant donné procuration à Monsieur Frédéric MARECHAL

Monsieur Bernard HUTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno LEGROS

Excusé :

Monsieur Daniel SAENEN

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Christian LAVIELLE est désigné secrétaire de séance

#### **Approbation PV de séance du 24 Mai 2022 :**

Pas de remarques

#### **Décisions dans le cadre de l'Article L.2122-22 du CGCT**

Aucune décision n'est intervenue depuis la dernière séance du Conseil Municipal

### **INFORMATIONS**

#### **Démission d'une Conseillère Municipale**

Le Maire informe l'assemblée, qu'ayant quitté la commune, Claudine MONFOURNY, a démissionné du Conseil Municipal.

Comme le prévoit l'Article L 270 du Code Electoral, c'est le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste ayant obtenu la majorité des suffrages qui est appelé à rejoindre le Conseil Municipal.

Monsieur Daniel SAENEN rejoint donc le Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal de présentation des conseillers sera actualisé en fonction de ces évolutions.

Monsieur SAENEN étant actuellement dans le Maine et Loire pour raisons professionnelles, il ne peut siéger lors des séances du Conseil Municipal.

En fonction de l'évolution de sa situation professionnelle, il se positionnera en septembre 2022 sur son maintien au sein du Conseil Municipal.

## **Avancement du projet PLAGE VERTE**

Le maire informe l'assemblée que la commission permanente du Conseil Départemental a validé le projet « plage verte » à hauteur de 103 000 € (contre 112 000 € demandés).

## **DELIBERATIONS**

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **1 - Choix du mode de publicité des actes règlementaires**

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance référencée 2021-1310 et le décret référencé 2021-1311 du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la commune publiera ses actes sur papier et que ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite, ce mode de publication n'excluant pas par ailleurs la dématérialisation.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT**

#### **2 – Demande d'autorisation préfectorale de déploiement d'un dispositif de vidéo-protection sur le territoire communal**

M. Bruno LEGROS, 1<sup>er</sup> adjoint, explique le projet d'installation de caméras de vidéo-protection à des points stratégiques et reçoit de l'assemblée mandat pour déposer en Préfecture le dossier de demande d'autorisation pour réaliser des prises de vues vidéo en vue d'explorer les images enregistrées.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

### **COMMISSION JEUNESSE**

#### **3 – Demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de saut en longueur au stade du Bel Air**

Suite à la présentation de M. Ludovic DAMIENS, adjoint au cadre de vie, le conseil donne son accord pour solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport une demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de saut en longueur synthétique, sur la base d'un devis 35 704,45 € HT, à charge ensuite pour la commune

de compléter avec une demande auprès de la région, de la Fédération Française d'Athlétisme ou de l'Agglomération.

M. Frédéric MARECHAL demande si ce projet a été concerté avec les utilisateurs, ce à quoi M. DAMIENS répond par l'affirmative.

### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

## **COMMISSION PERSONNES VULNERABLES**

### **4 - Convention avec le Département pour lutter contre l'isolement des aînés et des personnes en situation de handicap**

Mme Alda DELPLANCHE, adjointe aux personnes vulnérables, explique que, par le biais de cette convention, le Département invite nominativement les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de la Prestation de Compensation du Handicap à s'inscrire sur notre registre « fichier canicule » et crée un fonds de soutien aux initiatives des communes signataires.

Ce fonds de soutien permet de subventionner des actions mises en œuvre par des associations ou des prestataires dans quatre domaines : l'intergénérationnel, le culturel, les activités physiques, et l'informatique ludique.

#### **- Les actions intergénérationnelles :**

Les intervenants : Jeunes de 18 à 25 ans

Durée de l'action : 50 heures minimum

Types d'actions : Accompagnement à la promenade, aux sorties, aux échanges téléphoniques ...

Financement : 500 Euros par jeune

#### **- Les actions culturelles :**

Les intervenants : Associations, troupes théâtrale, groupes musicaux ...

Durée de l'action : Aucune durée définie

Types d'actions : Spectacle musical, lecture, danse, cirque, plus spécifiquement pour la commune, représentation de théâtre patoisant en après-midi ou au cours d'un repas ou goûter des aînés ...

Financement : 1000 Euros par projet dans la limite de 4 par an

#### **- Les actions de découverte du sport, santé, bien être :**

Les intervenants : Clubs sportifs, éducateur sportifs spécialisé

Durée de l'action : 3 heures

Types d'actions : Aider à découvrir une pratique sportive adaptée telles que le vélo électrique, la randonnée douce, la balade, le badminton adapté, afin de donner aux seniors l'envie d'une pratique régulière

Financement : 250 Euros par projet dans la limite de 2000 Euros

#### **- Les actions autour du numérique ludique :**

Les intervenants : Associations, intervenant spécialisé, club informatique ...

Durée de l'action : 3h00

Types d'actions : Sensibilisation aux utilisations d'un smartphone, d'un ordinateur, d'une tablette ...

Financement : 250 Euros par projet dans la limite de 2000 Euros

**Modalités :**

C'est la commune qui organise l'action et perçoit donc la subvention, à charge pour elle de payer le prestataire qui peut être une association communale.

Dépôt de la demande en juillet 2022 pour validation en septembre ou en octobre pour validation en décembre.

M. Ludovic CESSELLI demande si une association peut facturer à la mairie et si la convention est signée à titre gratuit. Le maire confirme ces deux points.

***Délibération adoptée à l'unanimité*****5 - Subvention aux associations de solidarité**

Mme DELPLANCHE propose une subvention de 200 € aux associations suivantes : Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire et Saint Vincent de Paul.

MM. Vincent BLOMME et Ludovic CESSELLI s'interrogent pour les Restos du Cœur.

Jean-Marie ALLAIN et Bruno LEGROS expliquent que les Restos du Cœur, dont la responsable a été reçue, bénéficient déjà d'une aide importante de la commune au travers d'une mise à disposition d'un local de stockage, de la salle des sports pour la distribution, et du camion communal avec chauffeur pour le transport de denrées.

***Délibération adoptée à l'unanimité*****6 - Tarif repas annuel des aînés**

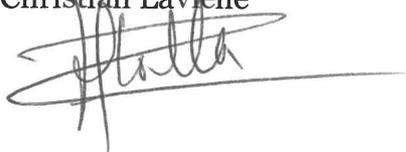
Mme DELPLANCHE présente les propositions de la commission :

- Marpentois à partir de 65 ans : Gratuit
- Conjoint de moins de 65 ans : 16 €uros
- Autres Marpentois : 26 €uros
- Extérieurs : 36 €uros

***Délibération adoptée à l'unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Secrétaire  
Christian Lavielle



Le Maire  
Jean-Marie ALLAIN

